



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 42037	De <b>M. Nicolas Forissier</b> ( Les Républicains - Indre )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > transports ferroviaires	<b>Tête d'analyse</b> > Défense des petites et moyennes gares ferroviaires	<b>Analyse</b> > Défense des petites et moyennes gares ferroviaires.
Question publiée au JO le : <b>19/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Nicolas Forissier alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la nécessité de défendre les petites et moyennes gares ferroviaires du pays afin de garantir à chaque citoyen la capacité de pouvoir se déplacer au quotidien. Si l'on a pu observer, au cours des dernières années, quelques évolutions positives en la matière, notamment à travers la création de nouveaux arrêts pour certaines petites lignes, l'État semble aujourd'hui faire montre d'un certain désengagement sur ce sujet pourtant crucial pour les territoires. En Centre-Val de Loire, malgré certains engagements pris par le Gouvernement auprès de plusieurs associations qui se battent pour un meilleur accès à leur territoire, les habitants ont le sentiment de ne pas être entendus. Dans l'Indre, le comité de défense de la gare d'Argenton-sur-Creuse et les élus locaux, qui avaient obtenu de la SNCF de nouveaux arrêts sur la ligne reliant leur commune à la capitale, déplorent le revirement de l'État qui a récemment annoncé ne plus soutenir l'instauration de deux arrêts supplémentaires sur ladite ligne comme il s'y était pourtant engagé. Alors que le Gouvernement a déclaré vouloir placer les zones rurales au cœur de la relance économique du pays, il lui demande quelles mesures concrètes il compte prendre afin de développer significativement les réseaux de transport ferroviaire dans les territoires, notamment sur le bassin d'Argenton-sur-Creuse et du sud de l'Indre.